



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	22
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'affichage		
27/03/2025		

Séance du 3 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, DARRIBERE Patrick, PEREZ Christelle, SALLABERRY Muriel et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, COLOMES Olivier, GOYENECHÉ Olivier, DUBOS Christelle et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

Secrétaire de séance : FRACCHETTI Bernard

N°2025-04-03-11/24 Approbation du Compte Administratif Commune 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil approuvant le Compte de Gestion du receveur,
Constatant la conformité entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice budgétaire 2024 de la Commune,
Vu le document ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré) :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 pour le budget Commune,
- CONSTATE les résultats suivants, après report des résultats antérieurs
Excédent d'exploitation : + 2 193 075,30
Excédent d'investissement : + 40 921,78

A Labenne, le 4 Avril 2025

Le Secrétaire de séance

Bernard FRACCHETTI



La Maire

Stéphanie CHESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.